

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 17 décembre 2014, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 11 décembre 2014.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHEON, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RETIF, M. AKCAYIR, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme ROVERA à Mme DI DOMENICO
M. BOURGIN à Mme MEUNIER
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER

Absent :

M. MAISONNIAL (jusqu'à la question n° 1)
Mme ROURE
M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 19 novembre 2014 (unanimité – 27 votes Pour majorité municipale – 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon »).

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu en application de la loi du 12 mars 2012 et suite à la réussite des sélections professionnelles de trois éducateurs des activités physiques et sportives, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	4	3 + 1 TNC (28/35 ^{ème})

(unanimité)

2 – Adhésion au Service départemental de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la Loire – Renouvellement de la convention

Le Conseil municipal approuve la convention à conclure avec le Centre de gestion de la Loire dans le cadre du renouvellement de l'adhésion de la commune au Pôle de santé au travail du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une nouvelle période de 3 ans. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

(unanimité)

3 – Adhésion aux prestations "hygiène et sécurité" du Centre de gestion de la Loire – Approbation d'une convention

Le Conseil municipal approuve la convention à conclure avec le Centre de gestion de la Loire dans le cadre de l'adhésion de la commune aux prestations "hygiène et sécurité". Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

(unanimité)

4 – Délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Modification

Le Conseil municipal modifie comme suit l'alinéa 4 de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2014 relatif à la délégation accordée à monsieur le Maire en matière de marchés publics et accords-cadres :

Le Conseil municipal donne délégation au Maire prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 26 II°-2° du Code des marchés publics applicable pour les marchés publics de prestations de service et de fourniture des collectivités locales ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Il est précisé que les autres attributions accordées à monsieur le Maire par le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014 restent inchangées.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

5 – Frais de mission des élus municipaux – Modalités de remboursement

Les déplacements des membres du conseil municipal effectués dans le cadre de leurs mandats locaux ouvrent droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement, en

application des articles L 2123-18 et 18-1 et R 2123-22-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, le conseil municipal approuve la prise en charge par la commune des frais de transport et de séjour et, le cas échéant, des frais d'inscription des élus municipaux qui effectueraient des déplacements pour se rendre à des manifestations intéressant l'action communale ou de mettre en œuvre des actions de jumelage

Monsieur le maire est autorisé à signer les ordres de mission correspondant à ces déplacements dans la limite des crédits votés au budget communal.

Le conseil municipal précise que :

- en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les frais de transport seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques, selon les taux définis par arrêté ministériel, complétés le cas échéant, des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage d'autoroute,

- en cas d'utilisation d'un autre moyen de transport (avion, bateau, train, taxi, transport en commun ...), les frais de transport seront remboursés au coût réel sur présentation d'un état de frais détaillé et des pièces justificatives correspondantes,

- les frais de séjour ou frais de mission feront l'objet d'un remboursement à hauteur des dépenses réellement exposées et sur présentation d'un état de frais détaillé et des pièces justificatives correspondantes.

(unanimité)

6 – Rapport d'activités du Syndicat des eaux "Cotatay-Ondenon" – Année 2013 - Communication

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat des eaux "Cotatay-Ondenon" pour l'année 2013. Approuvé par le conseil syndical du SECO lors de sa séance du 24 novembre 2014, ce document retrace l'activité du syndicat sur l'année 2013 et reprend les éléments financiers du compte administratif.

7 – Cimetière communal – Fixation du tarif des cavurnes

Suite à l'achèvement des travaux de construction du nouvel espace cinéraire au cimetière communal, le conseil municipal fixe la durée de concession des cavurnes à 15 ans et leur tarif comme suit :

- 630 € pour les cavurnes de dimension 50 X 50 X 50 pouvant contenir jusqu'à 4 urnes selon la taille des urnes déposées,

- 680 € pour les cavurnes de dimension 80 X 80 X 50 pouvant contenir jusqu'à 6 urnes selon la taille.

(unanimité)

8 – Fixation du taux des taxes locales – Année 2015

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales qui s'établiront comme suit pour 2015 :

- taxe d'habitation : 14,65 %

- taxe sur le foncier bâti : 24,59 %

- taxe sur le foncier non bâti : 52,58 %

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

9 – Budget primitif 2015 – Approbation

Monsieur FARA présente le budget primitif de l'exercice 2015, conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la précédente séance.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé une stabilité des charges générales à hauteur de 3 771 951 €. L'augmentation des dépenses de personnel est fixé à 1 % par rapport au voté 2014.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur FARA souligne que comme chaque année, le budget sera voté sur la base d'une estimation des principales recettes de fonctionnement. Compte-tenu du contexte national difficile, une baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 10 % est proposée ainsi que l'intégration de nouvelles dépenses issues de la mise en œuvre de nouvelles compétences incombant aux communes comme la réforme des rythmes scolaires.

La capacité d'autofinancement s'élève à 1 677 560 € et couvre le remboursement de la dette de 1 500 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 17 640 335 € en dépenses et en recettes.

Monsieur FARA présente ensuite les éléments constituant la section d'investissement.

Les principales opérations qui seront financées sur l'exercice 2015 sont la deuxième tranche de réhabilitation de l'école Victor Hugo (275 000 €), la fin des travaux des vestiaires du stade de Gaffard (140 000 €), le lancement des opérations pour l'accès à la RN 88 pour l'aménagement du carrefour Hugo/Péri (25 000 €), le lancement des premières opérations relatives au nouveau contrat de rivière (50 000 €) et la dépose et remise en état de la passerelle SNCF.

La section d'investissement est ainsi équilibrée en dépenses et recettes à 5 406 360 €.

Concernant le budget annexe de l'eau, les principaux travaux pour 2015 concernent le changement de la conduite d'eau potable de la vallée de Cotatay et le remplacement des compteurs. Le montant total des investissements s'élève à 517 000 €.

Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune et le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

10 – Budget primitif 2014 – Décision modificative n° 3

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2014. (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

11 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations - Approbation

Le conseil municipal adopte les propositions faites par la commission des subventions, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2014, et décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 200 € à la section escalade du Foyer Laïque à titre de participation aux frais d'acquisition de divers matériel (ordinateur, imprimante et matériel d'escalade),
- 850 € à la Boule Boërs à titre de participation aux frais d'organisation du Challenge de la Municipalité Indoor qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2014 au Boulodrome André COGNET,
- 100 € à la Bibliothèque des malades de l'Hôpital Nord pour lui permettre de poursuivre ses activités,
- 1 000 € à l'Athlétique Club Ondaine à titre de participation aux frais d'organisation du cross des écoles qui s'est déroulé le 3 octobre 2014,
- 200 € à l'Amicale des Postiers à titre de participation aux frais d'acquisition de tee-shirts dans le cadre de son 10^{ème} anniversaire.
(unanimité)

12 – Subventions exceptionnelles allouées aux établissements scolaires – Année 2014 - Approbation

Le conseil municipal approuve les montants des aides apportées aux établissements scolaires au cours de l'année 2014 pour le financement des classes transplantées, sorties, voyages et projets d'écoles pour un montant total de 25 813,31 €. (unanimité)

13 – Travaux en régie – Approbation du bordereau de prix

Le conseil municipal fixe les taux journaliers du matériel utilisé par les Services techniques municipaux pour effectuer les travaux en régie, soit :

Matériel utilisé	Taux journalier
Véhicule léger 5 places	46.00 Euros
Fourgonnette 2 places	56.00 Euros
Fourgon 3 places	75.00 Euros
Camion 5.5 tonnes	120.00 Euros
Camion 16 tonnes	360.00 Euros
Camion 19 tonnes	410.00 Euros
Fourgon benne 3 places	100.00 Euros
Fourgon benne ampirol 3 places	100.00 Euros

Nacelle à ciseaux	40.00 €uros
Nacelle tractée	60.00 €uros
Nacelle sur camion 3 places	280.00 €uros
Tracto pelle	300.00 €uros
Tondeuse autoportée	120.00 €uros
Tracteur 18 CV	300.00 €uros
Balayeuse de voirie	400.00 €uros
Balayeuse trottoir	75.00 €uros
Tracteur 6 CV	100.00 €uros
Mini pelle 1.5 tonne	160.00 €uros
Mini pelle 3.5 tonnes	270.00 €uros
Lame de déneigement	45.00 €uros
Saleuse	25.00 €uros
Compresseur	35.00 €uros
Aspirateur Picketout	40.00 €uros

(unanimité)

14 – Allocations pour noces d'or et diamant

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- M. et Mme Gabriel CHABRIER, mariés le 12 septembre 1964 à Saint-Etienne,
- M. et Mme Jean-Louis PORTIER, mariés le 12 décembre 1964 à Saint-Didier-en-Velay,
- M. et Mme Jean PRUDHOMME, mariés le 19 décembre 1964 à Saint-Etienne,
- M. et Mme Charles DEJARDIN, mariés le 24 décembre 1964 à Firminy,

- une allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :

- M. et Mme Paul FAVERJON, mariés le 30 décembre 1954 au Chambon-Feugerolles.

(unanimité)

15 – Dénomination de voies et aires de stationnement

Le conseil municipal décide de dénommer comme suit quatre voies et quatre aires de stationnement nouvellement créées ou en cours de réalisation :

- Secteur de la Sauvanière (lotissement de la Sauvanière) :

- *rue Jacqueline Maillan* (actrice française qui a vécu un temps à Saint-Etienne) : voie reliant la rue du 19 mars 1962 à la rue Charles Exbrayat,
- *allée Delphine Seyrig* (actrice française fétiche de Jean Dasté, qui a joué à la Comédie de Saint-Etienne) : voie en impasse débouchant sur la rue Charles Exbrayat.

- Secteur du Bouchet (site de l'ex-gymnase de l'école Emile Zola) :

- *allée des Ecureuils* (en relation avec la faune du parc du Bouchet) : voie d'accès située en bordure du parc du Bouchet et venant se greffer sur l'avenue du Parc dans le cadre de la construction de maisons de ville par la société Carré Foncier.

- Secteur de Pontcharra (site de l'ex jeu de boules Les Amis de Poncharra):
 - *allée des Clapeuses* (en relation avec le travail des femmes travaillant aux Houillères) : voie d'accès venant se greffer sur la rue Maxime Gorki dans le cadre de la construction de plusieurs maisons de ville par la société Les Terrasses de l'Ondaine.
 - Secteur de la Malafolie (en limite avec la commune de Firminy):
 - *parcs de stationnement de l'Octroi Nord et Sud* (en relation avec l'emplacement de la maison de l'octroi située à l'entrée de la ville) : parcs de stationnements créés de part et d'autre de la rue de la Malafolie, sur les surfaces libérées suite à plusieurs déconstructions, permettant également l'aménagement de l'entrée de la ville avec la création d'espaces verts et la requalification du carrefour de la rue des Noisetiers.
 - Secteur de la Cotille (le long de la rue du même nom):
 - *parc de stationnement de la Cotille* (en relation avec le lieu dit) : un délaissé issu de la déconstruction de bâtiments a permis l'aménagement d'espaces verts et d'une aire de stationnement.
 - Secteur du haut de la rue Jean Jacques Rousseau (au niveau de l'intersection avec la rue Crozet Frères et en bordure de la RN 88):
 - *parc de stationnement des Cinq Chemins* (en relation avec le lieu dit) : un délaissé issu de la déconstruction d'un bâtiment a permis l'aménagement d'espaces verts et d'une aire de stationnement.
 - Secteur du haut du chemin de Terrasson (à l'intersection avec l'avenue de Gaffard):
 - *parc de stationnement de Terrasson* (en relation avec le lieu dit) : l'emplacement laissé libre par la déconstruction d'un tènement immobilier a permis la réalisation d'un espace vert et d'une aire de stationnement.
- (unanimité – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

16 – Commission communale handicap et accessibilité – Rapport annuel de l'année 2014 - Communication

Le conseil municipal prend acte du rapport de la Commission communale handicap et accessibilité pour l'année 2014. Ce document retrace les actions réalisées et en cours ainsi que les dépenses engagées par la commune pour améliorer l'accessibilité.

17 – Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme

Monsieur FARA informe les membres de l'assemblée du projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme suite à une erreur matérielle.

L'objet de la modification est de déplacer la limite ouest de la zone UBin par rapport à la zone UFa au niveau des parcelles cadastrées section AV n° 168 et n° 170.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.